

COMPTÉ-RENDU

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
13 AVRIL 2024

Association Agréée
pour la Protection de
l'Environnement au titre
de l'article R 141-21 CE

Agrément Education Nationale
renouvelé par l'arrêté du 23/01/23

N° SIRET : 78059356200033
Code APE : 9319Z / N° RNA : W802003135

MAISON DE LA NATURE

1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE
Tél. : 03.22.82.90.90 - Fax : 03.22.80.02.36
E-mail : fdcsiege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

**COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du SAMEDI 13 AVRIL 2024**

L'assemblée générale ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme s'est tenue le samedi 13 avril 2024 à partir de 9 heures dans l'auditorium du lycée LA PROVIDENCE (146 boulevard de Saint Quentin – 80000 AMIENS).

Les adhérents participaient à cette réunion, ainsi que les administrateurs et tout le personnel.

Le pointage des adhérents et la distribution des tickets de tombola ont été effectués de 8 heures à 9 heures 30.

DEROULEMENT DE LA MATINEE DE TRAVAIL :

Pointage des adhérents et distribution des tickets de tombola de 8 h 00 à 9 h 30			
Avec les sonneurs du Val de Selle de 8 h 30 à 9 h 00			
09 h 15	15 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture de l'AG : → Date de publication de l'annonce légale dans la presse + autres publications légales pour l'AG (statuts) → Accueil des participants → Excusés → Pensée particulière + Minute de silence → Modalités de vote 	PRESIDENT
09 h 30	20 mn	• Rapport moral du président – RESOLUTION 1	PRESIDENT
09 h 50	30 mn	• Allocutions officielles	PRESIDENT + OFFICIELS
10 h 20	05 mn	<i>Pause musicale avec les sonneurs du Val de Selle</i>	
10 h 25	03 mn	• Validation rapport AG 2023 – RESOLUTION 2	PRESIDENT
10 h 28	07 mn	• Rapports financiers 22/23 : compte exploitation & bilan	A. PION
10 h 35	05 mn	• Rapport du commissaire aux comptes	H. TONDEUR
10 h 40	05 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Vote des rapports – RESOLUTION 3 • Quitus aux administrateurs – RESOLUTION 4 • Affectation du résultat – RESOLUTION 5 	PRESIDENT
10 h 45	10 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Budget prévisionnel 2024/2025 (+ note sur petit gibier) – RESOLUTION 6 • Autorisation d'acquisition et de vente des propriétés – RESOLUTION 7 	LE PRESIDENT & A. PION
10 h 55	5 mn	<i>Pause musicale avec les sonneurs du Val de Selle</i>	
11 h 00	20 mn	Rapports sur les activités fédérales (film d'environ 45 mn) : 1- Commission « petits gibiers / ESOD / aménagements » Propositions dates d'ouverture et de fermeture petit gibier - RESOLUTION 8 2- Commission « grand gibier » Propositions dates d'ouverture et fermeture pour le grand gibier	
11 h 20	40 mn	3- Commission « formation - permis chasser » 4- Perspectives 5- Commission « éducation à l'environnement » 6- Commission « communication » 7- Commission « migrateurs terrestres et gibier d'eau » FINIR les propositions dates d'ouverture et fermeture – RESOLUTION 9 8- L'écocontribution 9- Les agents de développement 10- Commission « sanitaire et cynophile » <ul style="list-style-type: none"> • Vote du compte-rendu d'activité : RESOLUTION 10 	

12 h 00	15 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Vote des recettes : La cotisation fédérale départementale - RESOLUTION 11 La cotisation fédérale départementale – remboursement pour les moins de 20 ans- RESOLUTION 12 Les frais de participation – fonctionnement GU - RESOLUTION 13 Le contrat de garderie et contrat huttes - RESOLUTION 14 Le prix de la cotisation obligatoire - RESOLUTION 15 Le contrat de la contribution territoriale - RESOLUTION 16 Le prix des bracelets - RESOLUTION 17 	PRESIDENT
12 h 15	05 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Votes divers et questions de la salle (questions écrites) 	PRESIDENT
12 h 20	05 mn	<i>Pause film : ADCGG</i>	
12 h 25	20 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Remise des diplômes et médailles (avec les sonneurs) 	PRESIDENT
12 h 45	15 mn	<ul style="list-style-type: none"> • Tirage tombola 	DIRECTEUR
13 h 00		CLOTURE DE L'ASSEMBLEE et annonce déjeuner	

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 11 des statuts des fédérations de chasseurs, le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire du samedi 13 avril 2024.

Conformément aux statuts qui régissent l'association, les membres de la fédération départementale des chasseurs de la Somme ont été convoqués avec l'ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration :

- par voie d'annonce dans le courrier picard du 12 mars 2024 ;
- par courrier individuel adressé aux adhérents en contrat de garderie le 12 mars 2024 ;
- par mail d'information envoyé à la base « chasseurs » le 12 mars 2024 ;
- dans la revue fédérale « Picardie Chasse et Pêche » n° 188 de décembre 2023 et n°189 de mars 2024.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président accueille et remercie les personnalités présentes :

ACCUEIL DES PERSONNALITES

M. **Victor JOZON**, directeur de cabinet, sous-préfet, préfecture de la Somme, représentant M. le préfet

M. **Pascal DEMARTHE**, Conseiller régional et maire d'Abbeville

M. **Stéphane HAUSSOULIER**, président du Conseil départemental de la Somme

M. **Franck BEAUVARLET**, vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique du Conseil départemental de la Somme

M. **Julien WOCHOL**, directeur de cabinet, Conseil départemental de la Somme

M. **Emmanuel MAQUET**, député

M. **Rémy CARDON**, sénateur

M. **Laurent SOMON**, sénateur

M. **Jean-Louis SOUFFLET**, Conseiller régional

M. **Alain DESFOSSES**, président de la communauté de communes Somme Sud-Ouest

Mme **Arlette LEBLANC-STEINMANN**, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme

M. **Denis DELATTRE**, président de la commission « dégâts aux cultures » de la FDSEA 80

M. **François MAGNIER**, directeur de la FDSEA 80

M. **Maxime LAJEUNESSE**, maire d'ALBERT

M. **Bruno BIENAIMÉ**, Adjoint au Maire d'Amiens en charge de la nature en ville, la santé, la transition écologique et la promotion du vélo – Représentant Mme Brigitte FOURE, maire d'Amiens (arrive à 12 h 30)

Mme **Agnès COCHU**, Cheffe du service environnement et littoral à la DDTM – représentant Mme Emmanuelle CLOMES, directrice DDTM

M. **François LEGRAND**, président de l'association départementale des lieutenants de louveterie de la Somme

M. **Bernard POINTIN**, président honoraire de l'association départementale des lieutenants de louveterie de la Somme

M. **Marc MOUCHARD**, vice-président de l'association départementale des lieutenants de louveterie de la Somme

Messieurs les lieutenants de louveterie : **Rémy BOUTROY**, **Éric HENRY**

Mme **Caroline DUR**, Adjointe à la responsable du bureau nature à la DDTM
Mme **Lise CRAMMER**, commissaire de police, Cheffe du service départemental du renseignement territorial de la Somme.
M. **Steve BOURBIER**, agent de renseignement intérieur. Service départemental du renseignement territorial. Direction départementale de la Sécurité.
M. **le Major Alexandre BENOIT**, représentant le colonel Marc Jankowski
M. **Francis CATHELAIN**, chef de service départemental – direction régionale des Hauts-de-France pour l’Office Français de la Biodiversité
M. **Frédéric FRANCOIS**, chef de service adjoint, direction régionale des Hauts-de-France pour l’Office Français de la Biodiversité
Maître Jérôme CREPIN
M. **Pierre PENNEQUIN**, expert-comptable de la FDC80
M. **Hubert TONDEUR**, commissaire aux comptes de la FDC80
M. **Nicolas DUFETELLE**, directeur d’agence crédit agricole Brie Picardie
M. **Nicolas BRUVIER**, président de l’ACDPM Baie de Somme
M. **Éric KRAMER**, président de l’ACDPM Baie d’Authie Sud
Les présidents d’associations départementales – ne sont cités que ceux qui ont répondu à l’invitation :
M. **Pascal NOEL**, président de l’association des déterreurs de la Somme
Mme **Martine PION**, présidente de l’association « Chasseresses de France »
M. **Philippe HARANG**, président de l’ADCGG 80
M. **Yves HOUPIN**, président de l’Association des gardes particuliers et piégeurs agréés de la Somme
M. **Yves TARTIVEL**, président de l’Association départementale des bécassiers
M. **Matthieu BEAUVARLET**, collaborateur parlementaire de M. Laurent SOMON
M. **Aryendra PAWAR**, directeur de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. **Vincent FERMON** de l’Action Agricole Picarde
M. **Thierry MAYOLLE**, partenaires Terres et Eaux
M. **Benoît HERBET**, assureur AXA
M. **Marc ZEITOUN**, directeur général de Mégacité
Mme **Patricia WALLET**, ancienne directrice de la FDC80
Mme **Patricia BELLET**, ancienne comptable de la FDC80
Le président tient également à remercier :

- **les présidents de GIC,**
- **les présidents d’associations qu’il aurait pu oublier,**
- **les estimateurs de dégâts de Grand Gibier,**
- **les représentants de la presse,**
- **Et toutes les personnes qu’il aurait pu oublier.**

Il présente les excuses de :

M. **Rollon MOUCHEL-BLAISOT**, Préfet de la Somme
Mme **Emmanuelle CLOMES** – Directrice départementale des Territoires et de la Mer.
M. **Emmanuel MOULARD**, secrétaire général de la préfecture de la Somme, sous-préfet de l’arrondissement d’Amiens
Mme **Christine ROYER**, sous-préfète arrondissement d’Abbeville
Mme **Laurence LECOUSTRE**, sous-préfète arrondissement de Péronne
M. **Silvère SAY**, sous-préfet arrondissement de Montdidier
Mme **Ingrid DORDAIN**, députée de la Somme
M. **François RUFFIN**, député
Mme **Françoise CRETE**, présidente de la Chambre d’Agriculture de la Somme
Mme **Eve BAUDHUIN**, vice-procureur de la République
M. **Michel BLANCHARD**, président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. **Denis BULLY**, président de la FDSEA 80
M. **Patrick BERTRAND**, directeur régional de l’OFB
M. **Marc JANKOWSKI**, Commandant le groupement départemental de gendarmerie de la Somme
Mme **Virginie ZOTNA**, adjointe au Chef du bureau de la sécurité intérieure, préfecture de la Somme

M. **Serge GUILBERT**, président de l'Association Canine Territoriale Nord de la Picardie
Mme **Béatrice SCHMITZ**, directrice de la DDPP
M. **Dominique BODDAERT**, vice-président de l'association départementale des lieutenants de l'ovier de la Somme
Les **présidents et directeurs des fédérations voisines**
M. **Clément PECQUERY**, président de l'association des jeunes et nouveaux chasseurs de la Somme
M. **VAN VYNCKT**, maire de Lamotte-Brebière

Le président tient à remercier les sonneurs du Val de Selle pour leur présence.

Le président a également une pensée pour tous les disparus depuis la précédente assemblée générale.

Avec une pensée toute particulière pour :

M. Jean-François CORDE, ancien préfet de la Somme

M. Roger DELABY

M. Marc MONCOMBLE

M. Jean-Louis DUPONT, premier agent de développement à la fédération, embauché en 1988.

Le président ne peut pas tous les nommer, car il ne veut pas en oublier et il demande une minute de silence.

Le président remercie l'assemblée.

MODALITES DE VOTE

Avant de présenter son rapport moral, le président rappelle **les modalités de vote des résolutions.**

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Fédération des chasseurs de la Somme, s'agissant d'une année sans élection des membres du Conseil d'administration, les délibérations seront votées à main levée. Les adhérents qui se sont présentés ce matin aux guichets, ont reçu :

→ **1 carton vert : POUR**

→ **1 carton rouge : CONTRE**

→ **1 carton orange : ABSTENTION**

Le président demande à l'assemblée de les utiliser lors du vote des résolutions.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

RESOLUTION 1

Le président remercie l'assemblée et procède désormais à la lecture de son rapport moral.

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Je suis très heureux de vous retrouver pour cette assemblée générale et j'entamerai ce rapport moral en vous livrant un scoop : en compagnie de mes amis Jean-Michel Taccoen et Guy Harley d'Ophove, respectivement vice-président de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais et président de la Fédération des chasseurs de l'Oise, et tous deux Conseillers régionaux comme moi, j'ai passé une journée de janvier en garde à vue, à la brigade financière de Lille.

Tous trois, sommes traînés en justice par la Conseillère régionale Présidente du groupe « Gauche Républicaine et Écologique », élue sur la liste NUPES, pour, soi-disant, avoir voté des subventions en faveur de la chasse. C'est totalement faux : je n'ai pas pris part à ces votes et nous ne sommes pas intervenus ; nous avons juste siégé dans notre commission « environnement » où nous avons donné un avis, qui n'est même pas nominal. Prenez la mesure du « crime gravissime » que nous avons commis, en cette période où tout va bien dans notre beau pays. Il nous a valu cette garde à vue choquante, qui constituera l'un des épisodes les plus traumatisants de ma longue carrière politique et associative.

Que de contrariétés pour simplement vouloir exercer le mandat pour lequel vous m'avez élu de manière démocratique ! Cette attaque odieuse dénote bien la haine qu'éprouvent à notre égard certains écologistes politiques, fous de rage de nous voir accéder à des institutions politiques comme le Conseil régional. Qu'ils y soient présents depuis plusieurs dizaines d'années, avec les résultats que l'on sait, ça ne les dérange pas. Mais notre arrivée dans leur pré carré, et surtout le fait que nous puissions, nous aussi, prétendre à des aides publiques pour nos actions

d'intérêt général en faveur de la biodiversité, ça, ils ne le supportent pas. Leur détestation de la chasse les aveugle : par exemple, ils nous reprochent de mettre sur pied des opérations citoyennes comme « Hauts-de-France Propres ». Comment peut-on voter contre une action de nettoyage de la nature quand on se dit écologiste ? Il est même possible, vu la teneur des questions qui nous furent posées lors de notre garde à vue, que ce dossier soit à l'origine de leur action en justice. Nous percevons 20.000 € par fédération pour acheter les matériels : gilets de sécurité, gants pour les enfants, sacs de ramassage... C'est une goutte d'eau dans la mer des subventions de la Région, et c'est pour la bonne cause il me semble. S'opposer à une action citoyenne comme celle-là, uniquement parce qu'elle est à l'initiative des chasseurs, c'est minable.

Cela nous montre qu'il ne faut pas lâcher, poursuivre dans cette voie politique, et je vous demande solennellement de continuer à nous soutenir à chaque occasion, pour que les instances de la chasse, et de la ruralité puissent être présentes dans les différentes élections à venir. Je rends hommage aux hommes politiques qui nous soutiennent, mais cela ne nous empêche pas d'être présents à leurs côtés : on n'est jamais mieux défendu que par soi-même.

Pour ceux qui auraient des doutes sur la probité de nos actions, je rappellerai simplement que suite à l'appel d'une association anti-chasse au niveau national, la Cour des comptes a procédé à un contrôle de plusieurs fédérations de chasseurs, dont la nôtre. Même si l'on est rigoureux, il est rare que ces contrôles de la Cour n'aboutissent pas à quelques recadrages : les exemples ne manquent pas. Eh bien ce n'est pas notre cas : la Cour des comptes, qui m'a auditionné durant une journée avec ma direction, n'a rien trouvé de significatif à nous reprocher, notamment sur l'utilisation de l'argent public pour nos actions en faveur de la biodiversité. Pour parler comme les jeunes, votre fédération est « clean », comme les autres, qu'elles soient départementales, régionales ou nationale. J'ai hâte de voir les résultats de tels contrôles auprès de ceux qui nous traînent dans la boue. Mais seront-ils seulement contrôlés ? J'en doute.

Revenons à des sujets plus proches de nos préoccupations.

Au cours de cette assemblée, nous parlerons beaucoup du gibier, quoi de plus normal chez les chasseurs. Je ne vais pas entrer dans les détails, vous les entendrez lors de cette assemblée, et les trouverez dans le rapport d'activité qui vous a été remis à l'entrée, mais je voudrais insister sur trois points.

Le premier concerne le petit gibier, qui a connu une saison calamiteuse, nous en sommes tous conscients. Même quand la situation paraît désespérée, le rôle d'une fédération n'est pas de baisser les bras, mais de ne jamais renoncer ! Nous avons organisé en janvier un colloque petit gibier dont sont sorties des idées nouvelles, mais surtout la confirmation que les chasseurs de la Somme sont avant tout des chasseurs de petit gibier, en attente non pas de solutions miracles mais de propositions pour que cette chasse puisse perdurer, même si ce ne sera plus dans les mêmes conditions que par le passé. Pour le petit gibier, rien n'aura été fait tant que tout n'aura pas été fait. Nous vous présenterons tout à l'heure par le détail le plan de relance proposé, avec notamment l'adaptation des dates de chasse, la refonte des chartes perdrix et faisans, et la simplification des plans de gestion faisans.

Pour que la chasse du petit gibier perdure, il faut aussi alléger la pression de chasse sur certaines espèces fragiles, en la répartissant sur l'ensemble des gibiers. Les migrateurs terrestres – pigeon, grive, alouette – offrent des opportunités de chasse dès l'ouverture générale du troisième dimanche de septembre, a fortiori si vous décidez de reculer l'ouverture des perdrix, lièvres et faisans. J'en appelle aux responsables de chasse que vous êtes pour la plupart dans cette salle : laissez chasser vos chasseurs, laissez-les profiter des gibiers dont la chasse est ouverte ! Faites leur confiance, surtout aux jeunes qui se découragent s'ils ne trouvent rien à chasser. Je vous demande aussi, dans la mesure du possible, de laisser chasser le renard à l'affût, dès l'ouverture du 1^{er} juin, ainsi qu'en fin de saison, au moment du rut. D'abord, réguler le renard, c'est bon pour le petit gibier ; ensuite, ça permet aux chasseurs de sortir la carabine et de pratiquer leur passion. C'est donc joindre l'utile à l'agréable : pourquoi en priver vos chasseurs ? S'ils ne trouvent rien à chasser, ils se tourneront vers d'autres activités, et vous vous retrouverez en effectifs tellement réduits dans vos sociétés et associations que vous ne pourrez plus assurer la gestion de vos territoires. Pensez-y !

Le deuxième point concerne le grand gibier, et plus particulièrement le sanglier. Nous avons réalisé une saison exceptionnelle et totalement inédite, avec près de 6 000 sangliers au tableau. Il y a 20 ans en arrière, personne n'aurait cru que cela serait possible dans un département comme le nôtre, au taux de boisement parmi les plus faibles de France. Beaucoup d'entre vous s'alarment de l'énormité de ce prélèvement, craignant qu'il ne menace l'avenir de notre cher sanglier, devenu un gibier de premier plan. J'étais inquiet moi-même mais force est de reconnaître qu'il y a encore beaucoup de sangliers dans la Somme. Et pour nos amis agriculteurs, trop, c'est trop. Il est clair que si nous tuons tant de sangliers, c'est que nos bois mais aussi nos plaines en abritent... de plus en plus. Pas partout, c'est vrai, mais à l'échelle du département, les populations sont excessives ; il convient de les réduire pour revenir à un niveau plus raisonnable. Ceci est d'autant plus vrai que l'État, alerté par la Fédération nationale, au nom des départements qui n'arrivent plus à payer les dégâts, a consenti à une aide financière, répartie entre chaque département. Cette aide financière de 80 millions d'euros, dont 275.000 € pour la Somme, nous a été accordée en échange d'un engagement à réduire de 20 à 30 % les surfaces agricoles endommagées, en trois ans, à partir de 2022. La première année est passée et... nous ne sommes pas bons puisque les surfaces détruites ont augmenté de 8 %, passant de 306 ha à 330 ha en 2023. Il nous reste deux ans pour redresser la barre. Pour cela, nous disposons d'une « boîte à outils » permettant de chasser le sanglier dans des conditions optimales, notamment à l'affût en avril / mai dans les cultures à défendre. Nous sommes au pied du mur : il faut vraiment réduire nos populations de sangliers. C'est une injonction de l'État et il y va de notre crédibilité.

Troisième point préoccupant : celui de la grippe aviaire qui a privé des centaines de chasseurs de gibier d'eau de leur passion durant un mois cet hiver, dans un rayon de 10 kilomètres autour d'un élevage de dindes touché par la maladie, aux portes de la baie de Somme. Et ce, pour la seconde année consécutive. Il va falloir faire mentir le vieil adage « jamais deux sans trois » car cette interdiction de chasser est inacceptable. En effet, il est clairement établi que les migrateurs ne sont pas en cause dans l'apparition de la maladie dans cet élevage totalement hermétique. Madame la Directrice de la DDPP nous l'a confirmé : l'infection n'est pas liée à la migration. Nous avons été informés par le ministère de l'agriculture que la voie du vaccin, empruntée par la France en 2023, s'avère efficace. Grâce à une forte mobilisation de l'administration et des professionnels, plus de 21 millions de canards domestiques, sur un objectif de 64 millions, ont été vaccinés en six mois. Depuis l'automne 2023, seuls 10 foyers ont été détectés, contre 315 sur la même période l'an passé. Ça fonctionne ! Et nous sommes repassés, au niveau national, du risque élevé au risque modéré.

Alors, on me dit qu'on ne peut pas vacciner les appelants... Je serais tenté de dire que ce sont des canards comme les autres. Mais si le virus n'est plus une vraie menace, il ne sera plus nécessaire de vacciner nos oiseaux. On me dit aussi que l'on peut vacciner les canards domestiques mais pas les dindes. Là, je réponds qu'il y a forcément une solution : quand on peut vacciner 60 millions de volatiles, on ne s'arrête à ces détails. Manifestement, l'Europe a trouvé là, sous prétexte sanitaire, un moyen de plus pour nous empêcher de chasser. Une personne que je ne nommerai pas a déclaré, il y a quelques années, que nos appelants étaient des « bombes bactériologiques ». Nous savons à présent que ce n'est pas le cas mais attention : ces bombes, bactériologiques ou pas, vont finir par exploser à la tête de ceux qui nous prennent pour des lapins de six semaines.

En 2023, la Fédération des chasseurs de la Somme a déployé beaucoup d'énergie pour consolider les liens avec ses adhérents, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels. Notre démarche innovante surprend, parfois, ceux qui restent cantonnés dans leur pré carré. Par exemple, quand nous avons répondu favorablement à la Préfecture pour fournir gratuitement des éthylotests aux chasseurs qui sont aussi, faut-il le rappeler, des automobilistes, que n'ai-je entendu dans la Somme et au-delà ! On dirait que cela dérange que l'on ose poser certains sujets sur la table, non pas pour imposer quoi que ce soit mais pour aider à trouver des solutions, anticiper et éduquer. En tout cas, si nous avons été un peu critiqués, nous avons aussi et surtout été félicités par l'administration préfectorale, qui a fourni les éthylotests. C'est bien là l'essentiel. Une Fédération de chasseurs ne peut être performante et bien servir ses adhérents si elle ne noue pas un dialogue constant avec tous les corps de l'Administration, la Gendarmerie, la police nationale, etc. Nos interlocuteurs sont toujours heureux de découvrir des gens responsables, constructifs, et respectueux. Cela facilite les accords sur des dossiers difficiles. Cela ne signifie nullement qu'il faille « manger son chapeau » bien au contraire : il est plus facile de trouver un terrain d'entente dans le dialogue que dans la discordance. À ceux qui me reprocheraient de pactiser trop facilement, je rappellerai simplement que la dernière grande manifestation de chasseurs au nord de la Loire s'est tenue à Amiens, en septembre 2021 et nous n'avons pas à rougir, bien au contraire.

Toujours dans une optique de progrès, notre accord avec l'association des randonneurs s'est traduit par la fourniture de 2 500 gilets orange. Cet accord va à l'encontre de ceux qui attisent la haine et aimeraient que les chasseurs soient marginalisés, mis au ban des activités de nature. Désolé pour eux, c'est raté ! Le partage de la nature est essentiel pour pérenniser la chasse ! Merci à ceux qui nous ont aidés financièrement dans cette opération : le Conseil départemental, et nos partenaires historiques AXA et le Crédit Agricole.

L'aménagement du territoire, que les bien-pensants professent dans leurs bureaux, nous chasseurs, le réalisons sur le terrain. Chaque année, nous plantons plus de haies – 18 km en 2023 – pour lutter contre l'érosion et favoriser la biodiversité. Nous avons aussi distribué cette année 700 kits haie, avec abreuvoirs pour la petite faune, et financé 300 hectares de jachères. Voilà du concret. Pendant ce temps, d'autres pondent normes et règlements qui rendent financièrement impossible l'entretien des marais et fossés. Le résultat, nous l'avons vu cet hiver avec les inondations. Une catastrophe humaine et écologique : des centaines de familles sinistrées et des territoires endommagés. Les responsables, on les connaît, mais eux ne seront jamais mis en garde à vue !

Nous savons aussi « faire du social », et de façon concrète sans nous remplir les poches. La Fédération a formé 40 jeunes en service civique depuis quelques années, dont 11 ont été embauchés dans nos services, et de nombreux autres ont trouvé un poste ailleurs suite à cette expérience. Nous générons du travail, nous créons des emplois que nous finançons – 36 salariés à la fédération – peut-on nous le reprocher ? Je rappelle aussi que nous avons accueilli 40 personnes en « Travaux d'Intérêt Général » pour leur éviter des peines de prison. Et que le Procureur nous a confié la direction d'un stage pour les contrevenants à l'origine de dépôts sauvages dans la nature.

Vous le voyez, nous sommes sur tous les fronts et c'est nécessaire car les attaques contre la chasse sont nombreuses et parfois inattendues. Récemment, siégeant à une réunion pour le canal Seine Nord, Franck Beauvarlet, administrateur, et notre directeur, Emmanuel Lavoisier ont lu avec surprise et colère dans un dossier que « la pratique de la chasse à la hutte est contraire à la biodiversité » ! Comment peut-on écrire ceci alors que les chasseurs de gibier d'eau, dans les Hauts-de-France, gèrent, entretiennent, protègent 100 000 ha de zones humides, et ce de leurs propres deniers ? J'ai eu depuis un contact avec le directeur général de la société gérant la construction du canal Seine Nord, qui va nous rencontrer le 15 mai prochain. Je suis certain qu'une rédaction plus objective de ce rapport sera trouvée.

Nous rencontrons également des problèmes avec le Parc Naturel Marin qui nous concocte, de jour en jour, des restrictions draconiennes sur l'usage des espaces naturels et sur les espèces. L'homme a-t-il encore sa place dans la nature avec ces gens-là ? La réponse est clairement non.

Encore plus récemment, la FNC nous a avertis d'un projet de loi relatif au bien-être animal élaborant des nouvelles normes pour les élevages de chiens et de chats à partir de 3 chiennes reproductrices.

Un rapport de 60 pages a été élaboré à ce sujet.

Je vous fais lecture de quelques exemples :

- Le projet d'encadrer la cadence de nourrissage des chiens et chats à raison de deux fois par jour.
- D'établir des surfaces minimums en fonction des poids des animaux.
- De réglementer la température des lieux d'habitation intérieure entre 10 et 26 °C
- D'interdire la caudectomie

Et bien entendu la remise en cause de l'utilisation des colliers électriques.

Aujourd'hui au nom du bien-être animal, les animaux passent avant le bien-être humain !

Dans quel monde vivons-nous !

Je voudrais conclure en évoquant l'opération « J'aime la Nature Propre », qui s'est traduite cette année encore par un bilan flatteur : plus de 140 000 participants en France, dont 40 000 enfants. Plus de 16 000 m³ de déchets ont été ramassés, soit l'équivalent de 160 semi-remorques ou un terrain de foot rempli de déchets sur 1,6 mètre de haut ! Au total, 92 fédérations de chasseurs ont participé, avec nos amis de la pêche et d'autres associations de loisirs de plein air qui ont mobilisé leurs adhérents. L'opération « J'aime la Nature Propre » est née de la volonté de notre fédération nationale, en 2021, de rassembler en un seul projet d'envergure deux initiatives antérieures : « Fleuves et Rivières Propres » portée par la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvages et « Hauts-de-France propres » portée par notre Fédération régionale, avec l'appui du Conseil régional.

Mais souvenez-vous : avant « Hauts-de-France Propres », évoqué au début de ce rapport moral, l'opération s'est appelée... « Som'propre » ! Elle est née il y a 12 ans. Vous vous en souvenez d'autant plus que vous y avez sans doute participé. Avec nos amis pêcheurs, nous étions 10 000 en mars 2012, pour ramasser 270 tonnes de déchets. Je suis particulièrement heureux – et fier, pourquoi le nier – qu'une initiative née d'une idée lancée lors d'une commission communication de la Fédération des chasseurs de la Somme soit reprise au niveau national soit un tel succès, avec un indéniable retentissement auprès de la société. Merci à toi, Hubert Séré, de m'avoir accompagné dans la concrétisation de cette idée géniale.

Puisque j'en suis aux remerciements, je salue le travail de mes administrateurs, qui sont bénévoles, faut-il le rappeler, et de mon équipe de salariés emmenée par la direction. Nous avons récemment tenu une réunion au cours de laquelle des propos indignes ont été tenus à l'encontre des administrateurs et du personnel. Comme le dit la chanson, « on n'est pas là pour se faire engueuler ».

En cause, un éventuel recul des dates d'ouverture de la chasse, plébiscité par les participants au colloque petit gibier que nous avons organisé en janvier. Pour tout vous dire, nous ne nous attendions pas à cette demande, mais à partir du moment où elle s'est exprimée de manière très nette, comment pourrions-nous l'ignorer ? D'autant plus qu'elle ne donne pas lieu à une décision autoritaire mais à un vote qui vous sera soumis au tout à l'heure de manière démocratique. Que certains d'entre vous ne soient pas d'accord, je le conçois. Qu'ils s'expriment en public de manière incorrecte par contre est inacceptable. Tout comme il est inacceptable qu'une minorité bloque la majorité. Toutefois, chaque règle a ses exceptions quand elles sont justifiées, et c'est le cas pour une poignée de communes littorales, dans les bas-champs, où le contexte climatique, agricole et social fait qu'il est préférable de chasser mi-septembre. Je ne pense pas que cela gênera les 99 % des communes samariennes non-concernées. Quoi qu'il en soit, il est clair que si votre fédération ne propose rien, elle ne fera pas de mécontents. L'immobilisme est confortable mais il ne fait pas progresser la chasse. J'apporte donc tout mon soutien à mes administrateurs et à mon personnel et j'invite la majorité silencieuse à s'exprimer en votant.

Plus que jamais, la chasse, c'est l'écologie qui agit et si ces gens qui nous attaquent en faisaient autant que nous et se retroussaient les manches au lieu de nous chercher sans cesse des poux dans la tête, eh bien, comme le disent ces écolos de salon, « ce serait bon pour la planète ».

Alors, chers amis, continuons dans le même esprit, restons indispensables au maintien de la biodiversité, poursuivons nos actions pour la nature ancrant la chasse dans la société civile, et soyons fiers d'être chasseurs !

Je vous remercie de votre écoute. »

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 1 - « RAPPORT MORAL DU PRESIDENT »
L'assemblée générale valide le rapport moral 2024 du président.

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Le président remercie l'assemblée.

Il donne désormais la parole à :

- 1- Stéphane HAUSSOULIER
- 2- Emmanuel MAQUET
- 3- Laurent SOMON
- 4- Victor JOZON
- 5- Pascal DEMARTHE
- 6- Jean-Philippe TANGUY
- 7- Pour conclure, Xavier BERTRAND a tenu à s'exprimer au travers d'une interview réalisée au siège du Conseil régional à Lille

Le président remercie l'assemblée pour son écoute.

Avant de passer au point suivant, le président annonce un petit intermède musical avec les sonneurs du Val de Selle.

Le président remercie l'assemblée pour son écoute.

VALIDATION COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2024

RESOLUTION 2

Avant de débiter la partie financière, le président demande à l'assemblée de valider le compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du samedi 01 avril 2023. Le président rappelle qu'il est consultable sur le site internet de la Fédération des chasseurs de la Somme.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 2 - « VALIDATION COMPTE-RENDU AG 2024 »

L'assemblée générale valide le compte-rendu de l'assemblée générale 2024.

RAPPORTS FINANCIERS 2022/2023 du CONSEIL D'ADMINISTRATION

« Madame, Monsieur,

La présentation des rapports financiers est toujours un exercice fastidieux. Vous trouverez dans le livret qui vous a été remis lors du pointage ou à l'entrée de la salle, les rapports financiers condensés et vous pourrez d'ores et déjà constater que notre gestion est saine.

Comme nous n'avons rien à vous cacher, ces rapports financiers sont consultables dans leurs intégralités en vous rendant sur le site INTERNET de la Fédération OUI/ET sur votre espace adhérent. »

Le président donne désormais la parole au trésorier, Alex PION, pour la présentation des rapports du Conseil d'administration. L'assemblée peut suivre cet exposé en regardant le Powerpoint préparé par Julien VIOZELANGE.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – Par Alex PION

COMPTES DE RESULTAT AU 30 JUIN 2023					
CHARGES	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2023	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2022	PRODUITS	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2023	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2022
Charges d'exploitation	4 796 067	4 800 694	Produits d'exploitation	4 713 289	4 465 032
Charges financières	73 461	43 372	Produits financiers	40 658	28 705
Charges exceptionnelles	69 968	-	Produits exceptionnels	182 105	56 457
Impôt sur les bénéfices	4 155	3 238			
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)	-	-	RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)	7 597	297 109
TOTAL	4 943 651	4 847 304	TOTAL	4 943 651	4 847 303
BILAN AU 30 JUIN 2023					
ACTIF	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2023	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2022	PASSIF	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2023	EXERCICE-CLOS-AU-30/06/2022
Immobilisations incorporelles	920	4 789	Capitaux propres et réserves	4 837 394	5 197 913
Immobilisations corporelles	4 114 932	4 447 116	Résultat de l'exercice	- 7 597	- 297 109
Immobilisation financières	144 826	147 295	Provisions pour risques et charges	187 662	Num Loc
Stocks et créances	1 652 089	1 578 924	Emprunts	1 313 295	1 479 845
Disponibilités	2 723 212	2 357 726	Dettes à court terme	2 305 227	1 972 628
TOTAL	8 635 981	8 535 852	TOTAL	8 635 981	8 535 852

Le président reprend la parole et remercie Alex PION. Il remercie également l'assemblée pour son attention.

Le président rappelle, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, que l'assemblée générale « entend le rapport du commissaire aux comptes ».

Aussi, il souhaite la bienvenue au **commissaire aux comptes titulaire, M. Hubert TONDEUR** du cabinet Jacques LORRIAUX chez Alliance Experts (33 rue de Roubaix 59200 TOURCOING).
Le président lui laisse la parole.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES – Par Hubert TONDEUR

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice. »

Le rapport sur les comptes annuels est consultable dans son intégralité en se rendant sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur l'espace adhérent

Le président reprend la parole et remercie Hubert TONDEUR. Il remercie également l'assemblée pour son attention.

VOTES des RAPPORTS FINANCIERS 2022/2023 du CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION 3

Le Conseil d'administration fédéral propose, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, d'approuver tels qu'ils ont été présentés les comptes annuels de l'exercice clos au **30 juin 2023**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 3 - « VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS – Exercice 2022-2023 »

L'assemblée générale approuve les rapports financiers – exercice 2022-2023 »

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

RESOLUTION 4

Le Conseil d'administration fédéral propose **de donner quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022-2023**

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 4 - « QUITUS AUX ADMINISTRATEURS – Exercice 2022-2023 »

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022-2023

AFFECTATION DES RESULTATS

RESOLUTION 5

La Fédération des chasseurs de la Somme a généré un résultat quasiment à l'équilibre puisque la Fédération présente un déficit de **moins 7 597 €** au 30 juin 2023 sur un budget global proche de 5 000 000 €.

A noter : le compte de résultat au 30 juin 2023 intègre le plan de résilience. Il s'agit d'une aide de l'Etat versée aux fédérations pour compenser la forte hausse du prix des denrées agricoles : + 30 % avec la récolte 2022.

Aussi, à la lecture des comptes arrêtés au 30 juin 2023, le Conseil d'administration fédéral propose d'affecter la totalité de la perte, soit 7 597 € en report à nouveau.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 5 - « AFFECTATION DES RESULTATS – Exercice 2022-2023 »
L'assemblée générale valide cette affectation des résultats pour l'exercice 2022-2023

BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025

RESOLUTION 6

Le président donne, de nouveau, la parole au trésorier Alex PION pour une présentation du budget général prévisionnel 2024/2025.

Les membres de l'assemblée peuvent retrouver dans le livret qui a été remis lors du pointage, un condensé du budget prévisionnel 2024/2025.

Et comme la fédération n'a toujours rien à cacher, il est consultable dans son intégralité sur le site INTERNET de la Fédération OU/ET sur votre espace adhérent.

Le budget prévisionnel 2024/2025 est lu par Alex PION

BUDGET PREVISIONNEL DU 01 JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES D'EXPLOITATION	4 664 360	PRODUITS D'EXPLOITATION	4 572 547
<i>Amélioration de la chasse</i>	1 439 950	<i>Amélioration de la chasse</i>	317 900
<i>Siège</i>	1 649 435	<i>Siège</i>	501 975
<i>Dégâts</i>	1 124 125	<i>Dégâts</i>	1 155 724
<i>Commission Communication</i>	27 500	<i>Commission Communication</i>	7 100
<i>Commission Agricole</i>	86 000	<i>Commission Agricole</i>	63 000
<i>Commission Animation</i>	1 000	<i>Commission Animation</i>	13 000
<i>Commission Permis de chasser</i>	15 900	<i>Commission Permis de chasser</i>	9 800
<i>Commission Petit Gibier/prédateurs</i>	233 200	<i>Commission Petit Gibier/prédateurs</i>	31 600
<i>Commission Migrateurs</i>	87 250	<i>Commission Migrateurs</i>	22 600
		<i>Recettes statutaires</i>	2 449 849
CHARGES FINANCIERES	17 852	PRODUITS FINANCIERS	51 065
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63 400
IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 800		
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)	-	RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)	-
TOTAL	4 687 012	TOTAL	4 687 012

Le président reprend la parole et remercie Alex PION.

Il précise également à l'assemblée que ce budget prévisionnel intègre la somme perçue dans le cadre de la convention pluriannuelle entre les fédérations de chasse et l'Etat.

Cette aide financière pluriannuelle pour « l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier » a pour objet la maîtrise des populations de grand gibier en vue de baisser les surfaces des dégâts de 20 à 30 % dans les années à venir.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris par la Fédération, le Conseil d'administration a décidé de coller à la réalité en élaborant le budget 2024/2025. Puisque les prix des denrées ont baissé, le Conseil d'administration a fait le choix de baisser les prix de la contribution territoriale et des bracelets « grand gibier ». L'assemblée pourra le constater lors du vote des recettes.

Enfin, l'assemblée pourra également noter que la Fédération n'oublie pas le petit gibier. La ligne budgétaire est de **233 000 € pour la campagne 2024/2025**.

Le détail est ainsi présenté :

Contributions financières aux adhérents	Montant
<i>Aménagement du territoire : Bandes intercalaire</i>	30 000
<i>Régulations des prédateurs</i>	80 000
<i>Chartes faisans</i>	50 000
<i>GIC Petit Gibier</i>	20 000
<i>Chartes perdrix</i>	40 000
<i>Remboursement cotisation obligatoires adhérents</i>	13 000
Total	233 000

Aussi,

Le Conseil d'administration fédéral propose à l'assemblée d'approuver le budget général prévisionnel 2024/2025.

**Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 6 - « BUDGET PREVISIONNEL – Exercice 2024-2025 »**

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel – exercice 2024-2025

AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE VENTE DES PROPRIETES

RESOLUTION 7

Enfin, pour conclure cette partie financière et selon l'article 11 des statuts de la Fédération des chasseurs de la Somme, le président demande à l'assemblée générale de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire au Conseil d'administration pour procéder à toutes les opérations d'acquisition, d'échange et de vente d'immeubles et de terrains, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou de la gestion et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

**Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 7 - « AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE VENTE DES PROPRIETES »**

L'assemblée générale autorise au Conseil d'administration l'acquisition et la vente des propriétés

Le président remercie l'assemblée pour l'attention portée à cette partie financière.

Avant de passer aux rapports d'activités, le président annonce un petit intermède musical avec les sonneurs du Val de Selle

RAPPORT D'ACTIVITE ET DATES DE CHASSE

Le président propose désormais de prendre connaissance de l'activité de la Fédération en regardant le magnifique film réalisé par Léa GHIER, la nouvelle chargée de communication.

Les comptes rendus des commissions, rédigés par les élus et les salariés référents se trouvent dans le livret qui a été remis à l'entrée. Ces rapports seront également consultables sur le site INTERNET de la Fédération et sur l'espace adhérent.

Les adhérents y découvriront également des chiffres clés, comme le nombre de chasseurs dans la Somme, le nombre de candidats formés sur le site de Lamotte-Brebière et bien d'autres thèmes.

La Fédération a également souhaité faire un zoom sur l'écocontribution mise en place en 2019. Les adhérents en ont entendu parler, la Fédération leur explique.

Le président laisse place à la première partie du film.

1- Commission « petits gibiers – ESOD - aménagements »

A la fin du film, le président reprend la parole :

« Après ce joli film, nous allons tout de suite vous présenter les propositions des dates de chasse pour le petit gibier. »

RESOLUTION 8

Le président laisse la parole à Jean PILNIAK :

Pour commencer, un rappel sur les heures légales :

- Du D 15/09/2024 au D 20/10/2024 : de 09 h 00 à 18 h 00
- Du L 21/10/2024 au V 31/01/2025 : de 09 h 00 à 17 h 00
- Du S 01/02/2025 au L 31/03/2025 : de 09 h 00 à 18 h 00

Place au PETIT GIBIER -

Changement pour la campagne 2024/2025 :

- **PERDRIX GRISE :**

Du D 29/09/2024 au D 15/12/2024 : chasse 6 jours maximum dans la saison.

Du D 29/09/2024 au D 27/10/2024 : pour les détenteurs ne bénéficiant pas de calendrier de chasse, chasse uniquement le dimanche pour le tir de la perdrix.

- **FAISAN COMMUN :**

Du D 29/09/2024 au D 15/12/2024 : pour la plaine et landes : 2 jours par semaine maximum.

Du V 01/11/2024 au D 12/01/2025 : pour les bois, miscanthus et marais à dominance boisée : 2 jours par semaine maximum.

Et attention : pour le niveau 3 : enquête en cours.

- **LIEVRE :**

Du D 29/09/2024 au S 02/11/2024 : pour la plaine et landes

Attention : une exception pour les communes du littoral concernées par les « bas champs » pour des raisons de milieu : BRUTELLES / CAYEUX SUR MER / LANCHERES / PENDE / SAINT VALERY SUR SOMME. L'ouverture du lièvre restera au D 15/09/2024

Du V 01/11/2024 au D 15/12/2024 : pour les bois, miscanthus et marais à dominance boisée :

- Dans les Unités de Gestion 1 - 2 - 3 - 4 - 5 et changement cette année à la demande des détenteurs pour l'**UG 10** : la chasse du lièvre est autorisée : 3 jours maximum en plaine et 2 jours maximum au bois, miscanthus et marais à dominance boisée, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80
- Dans les Unités de Gestion 6 - 7 - 8 - 9 : la chasse du lièvre est autorisée : 5 jours maximum en plaine et 3 jours maximum au bois, miscanthus et marais à dominance boisée, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80.

Faisan vénéré : D 15/09/2024 au V 28/02/2025

Perdrix Rouge : D 15/09/2024 au V 28/02/2025

Lapin de garenne : D 15/09/2024 au V 28/02/2025

Changement également pour les chasses professionnelles : pour le faisan commun et la perdrix grise : du D 15/09/2024 au V 28/02/2025 (ouverture générale et fermeture générale).

Le président reprend la parole.

Compte tenu des nombreuses modifications, il demande à l'assemblée de valider ces propositions.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 8 - « PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE POUR LE PETIT GIBIER – CAMPAGNE 2024/2025 »

L'assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'administration.

Le président remercie l'assemblée.

Le président annonce la suite du film.

2-	Commission « grand gibier »
-----------	------------------------------------

A la fin du film, le président prend la parole :

« Après ce joli film, nous allons tout de suite vous présenter les propositions des dates de chasse pour le grand gibier. »

Le président laisse la parole à Jean PILNIAK :

Pas de changement pour les dates de chasse pour le chevreuil : du S 01/06/2024 au V 28/02/2025.

Pour le SANGLIER : Pas de changement pour la première période : Du S 01/06/2024 au L 31/03/2025

Par contre, il y a une prolongation de la chasse : Du Ma 01/04/2025 au S 31/05/2025

Mais attention :

La chasse du sanglier ne peut être pratiquée que pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et dans le cadre du plan de chasse annuel (saison 2024/2025)

Le président remercie Jean PINIAK.

Le président annonce la suite du film.

3-	Commission « formation – permis de chasser »
4-	Perspectives pour le permis de chasser
5-	Commission « éducation à l'environnement »
6-	Commission « communication »
7-	Commission « migrateurs terrestres et gibier d'eau »

Avant de reprendre le déroulé du film, le Conseil d'administration va exposer les dernières propositions pour les dates de chasse.

Il donne, de nouveau, la parole à Jean PILNIAK.

- **Caille des blés : S 31/08/2024 au J 20/02/2025**
- **Bécasse des bois : D 15/09/2024 au J 20/02/2025**
- **Grives : D 15/09/2024 au L 10/02/2025**
- **Pigeon Ramier : D 15/09/2024 au J 20/02/2025**

Le reste des dispositions pour les différents modes de chasse figurent dans le tableau repris ci-après.

OUVERTURE GENERALE : DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024 - FERMETURE GENERALE : VENDREDI 28 FEVRIER 2025			
Heures de chasse :		Du D 15/09/2024 au D 20/10/2024 : Du L 21/10/2024 au V 31/01/2025 : Du S 01/02/2025 au L 31/03/2025 :	de 09 h 00 à 18 h 00 de 09 h 00 à 17 h 00 de 09 h 00 à 18 h 00
GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
PERDRIX GRISE	D 29/09/2024	D 15/12/2024	- Chasse autorisée 6 jours maximum dans la saison. Perdrix F3 --> mise en place d'un plan de gestion avec dispositifs de marquage - (20 % du nombre d'oiseaux lâchés). Chasse autorisée 6 jours maximum dans la saison.
	D 29/09/2024	D 27/10/2024	Pour les détenteurs ne bénéficiant pas de calendrier de chasse, chasse uniquement le dimanche pour le tir de la perdrix
FAISAN COMMUN	Plaine et landes D 29/09/2024	Plaine et landes D 15/12/2024	Niveau 1 : dispositifs de marquage coqs/poules (plan de gestion) Niveau 2 : non tir de la poule
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée V 01/11/2024	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 12/01/2025	Niveau 3 : supprimé - enquête en cours
PERDRIX GRISE - FAISAN COMMUN : chasse 2 jours/semaine maximum, le dimanche et le mercredi : -> le dimanche est immuable - Il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine -> à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80 Le calendrier des jours de chasse est délivré uniquement aux attributaires de plan de gestion. Si le territoire ne bénéficie pas de calendrier des jours de chasse : chasse uniquement le dimanche pour le tir de la perdrix autorisée hors plan de gestion et non tir de la poule du faisan commun.			
LIEVRE	Plaine et landes D 29/09/2024	Plaine et landes S 02/11/2024	-> Dans les Unités de Gestion 1 - 2 - 3 - 4 - 5 et 10 : la chasse du lièvre est autorisée : 3 jours maximum en plaine et 2 jours maximum au bois, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80.
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée V 01/11/2024	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 15/12/2024	-> Dans les Unités de Gestion 6 - 7 - 8 - 9 : la chasse du lièvre est autorisée : 5 jours maximum en plaine et 3 jours maximum au bois, dans la période. Dates à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80.
En complément des dispositions particulières énoncées ci-dessus- LIEVRE : chasse possible le dimanche et le mercredi : -> le dimanche est immuable - Il est possible de remplacer le mercredi par un autre jour de la semaine -> à déclarer sur le calendrier des jours de chasse fourni par la FDC80			
LIEVRE - CHASSE A L'ARC	D 29/09/2024	D 22/12/2024	Les jours de chasse spécifiques à l'arc ne sont pas à comptabiliser dans le calendrier de déclaration des jours de chasse.
FAISAN VENERE/ PERDRIX ROUGE	D 15/09/2024	V 28/02/2025	- Chasse tous les jours.
LAPIN DE GARENNE	D 15/09/2024	V 28/02/2025	Du J 15/08/24 au S 14/09/24 et du S 01/03/25 au L 31/03/25 : destruction possible sans formalités.
CHEVREUIL - DAIM	S 01/06/2024	S 14/09/2024	Du S 01/06 au S 14/09/24, ces espèces ne peuvent être chassées qu'à l'approche et à l'affût exclusivement à balle ou à l'arc par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle.
	D 15/09/2024	V 28/02/2025	A partir de l'ouverture générale, le chevreuil est tiré à balle ou à plombs avec du plomb d'un diamètre d'au moins 3,25 mm (soit au plus du plomb n°4 dans la série de Paris) et à courte distance, ou à l'arc. Pour le daim, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire. Chasse libre. Tous modes de chasse autorisés.
	D 01/06/2025	OUVERTURE GENERALE 2025	Ouverture tir d'été du chevreuil pour la saison 2025/2026
MOUFLON / CERF	D 01/09/2024	V 28/02/2025	Pour le cerf et le mouflon, le tir à balle ou à l'arc est obligatoire.
GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
SANGLIER	S 01/06/2024	Me 14/08/2024	Durant cette période, la chasse du sanglier peut être pratiquée : - à l'affût ou à l'approche par les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle. - en battue sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse dans les secteurs sensibles aux dégâts.
	J 15/08/2024	S 14/09/2024	Durant cette période : - les battues sont organisées en plaine uniquement. - affût et approche en tous lieux. - En plaine. Chasse libre les samedis, dimanches et jours fériés.
	Plaine : D 15/09/2024	Plaine : L 31/03/2025	Pour les autres jours, à l'exception de ceux pratiquant avant 09h00 et après 18h00, la chasse doit se pratiquer uniquement en battue : - de 09h00 à 18h00 du D 15/09 au D 20/10/24 - de 09h00 à 17h00 du L 21/10 au V 31/01/25 - de 09h00 à 18h00 du S 01/02 au L 31/03/25. La battue doit être composée de postés et de rabatteurs ayant au préalable validé les consignes de sécurité et de gestion. Ces battues se pratiquent uniquement dans des couverts susceptibles d'accueillir des sangliers (hauteur : 50 cm). Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11
	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée D 15/09/2024	Bois, miscanthus et marais à dominance boisée L 31/03/2025	Chasse libre. Tous modes autorisés. Dès 10 bracelets attribués : 1 chasse par mois minimum à partir du 01/11
	Plaine du Marquenterre : D 15/09/2024	Plaine du Marquenterre : L 31/03/2025	Pour la plaine, et dans le cadre du plan de chasse, tout mode de chasse autorisé pour les communes de Crotoy, Favières, Fort-Mahon plage, Noyelles-sur-Mer, Ponthoile, Quend, Rue, Saint Quentin en Tourmont, Villers-sur-Authie (petite région agricole du Marquenterre). La chasse du sanglier peut également se pratiquer en plaine à postes fixes à raison d'un poste par tranche de 80 ha, au minimum à 300 m des lisières de bois et avec minimum 300 m entre chaque poste. Le nombre maximum de postes par territoire de chasse est de 8. Il est convenu un chasseur par poste. Ces dispositifs devront être matérialisés d'une plate-forme de tir (type chaises hautes, miradors, etc...) et déclarés sur carte IGN auprès de la fédération des chasseurs de la Somme.
Plaine : V 01/11/2024	Plaine : L 31/03/2025	La chasse du sanglier ne peut être pratiquée que pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et dans le cadre du plan de chasse annuel (saison 2024/2025).	
Plaine : Ma 01/04/2025	Plaine : S 31/05/2025		
D 01/06/2025	OUVERTURE GENERALE 2025	Ouverture tir d'été du sanglier pour la saison 2025/2026.	
RENARD - CORBEAU FREUX - CORNEILLE NOIRE - PIE BAVARDE - GEAI DES CHENES - ETOURNEAU SANSONNET	D 15/09/2024	V 28/02/2025	Renard : à partir du 1er juin lors des tirs d'été du grand gibier et du 1er août pour ceux qui pratiquent les battues au sanglier, 1er mars au 31 mars dans le cadre de la chasse du sanglier.
GIBIER D'EAU			Arrêté ministériel.
CAILLE DES BLES	S 31/08/2024	J 20/02/2025	Arrêté ministériel.

GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
BECASSE DES BOIS	D 15/09/2024	J 20/02/2025	Arrêté ministériel.
GRIVES	D 15/09/2024	L 10/02/2025	Arrêté ministériel.
PIGEON RAMIER	D 15/09/2024	J 20/02/2025	Arrêté ministériel.
VENERIE SOUS TERRE BLAIREAU	D 15/09/2024	Me 15/01/2025	Réouverture le D 01/06/25 jusqu'à l'ouverture générale.
CHASSE A COURRE A COR ET A CRI	D 15/09/2024	L 31/03/2025	
VENERIE SOUS TERRE RENARD	D 15/09/2024	V 28/02/2025	
CHASSE AU VOL	D 15/09/2024	V 28/02/2025	
CHASSES PROFESSIONNELLES			
GIBIER	OUVERTURE	FERMETURE	OBSERVATIONS
FAISAN COMMUN	Plaine et bois sans distinction : D 15/09/2024	Plaine et bois sans distinction : V 28/02/2025	Pour les chasses professionnelles déclarées. Possibilité de tirer coqs et poules. Chasse possible chaque jour en tous lieux.
PERDRIX GRISE	D 15/09/2024	V 28/02/2025	Pour les chasses professionnelles déclarées. Chasse possible chaque jour.
INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER DES JOURS DE CHASSE			
Le carnet comprendra une partie "plaine et landes" et une partie "bois, miscanthus et marais à dominance boisée".			
Aucune déclaration n'est possible pour le lièvre, la perdrix grise et le faisan commun, dès lors que le territoire de plaine est inférieur à 10 ha d'un seul tenant, 20 ha morcelés et 3 ha pour le territoire de bois.			



Cartographie : FDC80 - avril 2015

Le président reprend la parole.

Il remercie l'assemblée et rappelle que les résultats de ces votes ne sont que des propositions qui sont transmises à Monsieur le Préfet.

RESOLUTION 09

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

**Vote de la résolution 9 - « PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE –
CAMPAGNE 2024/2025 »**

L'assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'administration.

Pour conclure, le président laisse découvrir les autres rapports des commissions :

8-	L'écocontribution
9-	Les agents de développement
10-	Commission « sanitaire et cynophile »

Lorsque le film est terminé, le président reprend la parole. Il remercie l'assemblée et s'exprime en ces mots :
« Merci. J'espère que vous avez apprécié le travail réalisé par les administrateurs bénévoles et le personnel fédéral. »

Il propose à l'assemblée de valider le contenu de ces rapports en votant la résolution 10.

RESOLUTION 10

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 10 - « RAPPORTS DES ACTIVITES »

L'assemblée générale valide les rapports des activités de la Fédération.

Le président annonce désormais le vote des recettes.

VOTE DES RECETTES

RESOLUTION 11

LA COTISATION FEDERALE DEPARTEMENTALE

Pour la campagne 2023/2024, et pour mémoire, le prix de la cotisation fédérale départementale était de 95 €.

Pour la saison 2024/2025, le Conseil d'administration a intégré la prévision d'inflation et propose d'augmenter la cotisation fédérale départementale de 2,50 € -

Soit une proposition pour la cotisation fédérale départementale – campagne 2024/2025 à 97,50 €

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 11 - « LA COTISATION FEDERALE DEPARTEMENTALE »

Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

RESOLUTION 12

REMBOURSEMENT – COTISATION FEDERALE DEPARTEMENTALE MOINS DE 20 ANS

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Somme avait décidé de poursuivre son geste financier en faveur des « jeunes » chasseurs : **une réduction de 20 % était effectuée sur la vignette fédérale pour tout chasseur jusqu'au 20^{ème} anniversaire**

En raison du nouveau logiciel GUICHET UNIQUE mis en place par le FNC, cette disposition de la Somme n'est plus applicable pour la future campagne.

Néanmoins, le Conseil d'administration propose un remboursement de 20 % sur la cotisation fédérale départementale via un formulaire à retourner avant le 31 décembre. Soit un remboursement de 19,50 €.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 12 - « REMBOURSEMENT – COTISATION FEDERALE DEPARTEMENTALE MOINS DE 20 ANS »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

RESOLUTION 13

LES FRAIS DE PARTICIPATION « FONCTIONNEMENT GUICHET UNIQUE » - (frais de dossier)

Pour la saison 2024/2025, le Conseil d'administration propose de maintenir les frais de participation au fonctionnement du guichet unique à 2,00 €

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 13 - « LES FRAIS DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU GUICHET UNIQUE »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

Le président remercie l'assemblée.
Pour conclure, il informe l'assemblée sur :

POUR L'ASSURANCE

Le chasseur doit souscrire une assurance chasse obligatoire et peut choisir celle proposée par la Fédération avec son partenaire AXA. **Concernant le contrat « Responsabilité Civile Chasse Obligatoire », pour la campagne 2024/2025**, l'assureur de la FDC 80 (cabinet AXA HERBET & MOREAU à Amiens) propose de maintenir le prix de 20€ (prix minimum national).

LA REVUE FEDERALE « Picardie Chasse et Pêche »

Le Conseil d'administration a décidé de **maintenir le prix de votre revue fédérale à 7 €.**

Un point important concernant la validation du permis :

A partir de cette année, la validation par internet sera encore plus facile, avec un nouveau logiciel initié par la Fédération Nationale des Chasseurs. Les chasseurs seront informés très prochainement

Le président précise que les services de la Fédération seront toujours présents pour les accompagner.

Par ailleurs le groupe de travail permis de chasser est en pleine réflexion et la Fédération reviendra rapidement vers les adhérents pour exposer de nouvelles actions, comme le parrainage par exemple. Jean-Gabriel Georges en a parlé lors du rapport des commissions.

Néanmoins, la Fédération peut d'ores et déjà annoncer l'offre de Terres et Eaux pour les nouveaux permis. Il laisse la parole à Emmanuel LAVOISIER, directeur, pour l'expliquer.
Par la même occasion, le Conseil d'administration de la Fédération remercie Philippe FINAZ, président de l'association du ball-trap Club des 3 Vallées pour le parcours de chasse offert par nouveau chasseur.

Le président annonce aux adhérents que les prix des validations pour la campagne 2024/2025 sont consultables dans le livret remis lors du pointage.

RESOLUTION 14

LE CONTRAT DE GARDERIE et CONTRAT HUTTES

Pour la campagne 2024/2025, le Conseil d'administration fédéral propose de **maintenir le prix de la cotisation contractuelle à 55 €**

CONTRAT DE GARDERIE	CONTRAT DE GARDERIE HUTTES
-Cotisation contractuelle : 55 € ***** -Prix à l'hectare : 0,25 €/ha plaine, 0,40 €/ha divers et 0,60 €/ha bois, étangs et marais ***** -Base surface contrat : 3 ha de bois d'un seul tenant, 20 ha de plaine d'un seul tenant	-Cotisation contractuelle : 55 € ***** -Pas de prix à l'hectare ***** -Base surface contrat : contrat éligible si la superficie est inférieure à 5 ha

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :

Vote de la résolution 14 - « LE CONTRAT DE GARDERIE et CONTRAT HUTTES »

Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

RESOLUTION 15

LE PRIX DE LA COTISATION OBLIGATOIRE

Pour la campagne 2024/2025, le Conseil d'administration fédéral propose de **maintenir le prix de la cotisation obligatoire à 75 €**

Elle sera remboursée de moitié, soit 37,50 € si attribution petit gibier toutes espèces confondues **inférieure ou égale à 3 bagues** SANS attribution grand gibier et/ou souscription au contrat de garderie.

Pour rappel, cette cotisation obligatoire est réclamée dans le cadre soit du contrat garderie volontaire et contrat de garderie « huttes », soit de l'adhésion obligatoire pour les attributaires de PLANS DE CHASSE et/ou de PLANS DE GESTION

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 15 - « LE PRIX DE LA COTISATION OBLIGATOIRE »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

LE PRIX DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE ET DES BRACELETS GRAND GIBIER

En raison de la baisse du barème d'indemnisation des dégâts agricoles, le Conseil d'administration et la Commission grand gibier ont souhaité ajuster les prix de la **contribution territoriale** et des **bracelets**.

RESOLUTION 16

LE PRIX DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

La contribution territoriale remplace le Timbre Grand Gibier depuis 2019-2020. Elle se répartit entre LE FORFAIT et la CONTRIBUTION HECTARE.

Pour le FORFAIT :

Pour la campagne 2023/2024, le Conseil d'administration propose de **diminuer le prix du FORFAIT de 10 € (1 forfait par détenteur et par an), soit une proposition à 50 €**

Pour la CONTRIBUTION HECTARE :

Pour la campagne 2024/2025, elle sera adaptée selon la répartition des dégâts par unité de gestion (voir détails ci-après) :

Taxe à l'hectare 2024/2025 - Propositions



UG	PLAINES	BOIS-& DIVERS
1	0,25-€/ha	3,10-€/ha
2	0,10-€/ha	2,40-€/ha
3	0,25-€/ha	2,60-€/ha
4	0,10-€/ha	1,60-€/ha
5	0,10-€/ha	1,00-€/ha
6	0,15-€/ha	2,40-€/ha
7	0,15-€/ha	2,50-€/ha
8	0,10-€/ha	1,90-€/ha
9	0,05-€/ha	0,35-€/ha
10	0,05-€/ha	0,70-€/ha

Rappel des cas particuliers :

- Territoires avec attribution de **1 chevreuil** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
 → **PAS DE FORFAIT et PAS DE CONTRIBUTION HECTARE**
- Territoires avec attribution de **1 sanglier** (et aucune autre attribution grand gibier) toutes espèces confondues :
 → **PAS DE FORFAIT mais UNIQUEMENT LA CONTRIBUTION HECTARE**

Valable uniquement pour les territoires avec 1 seule attribution –

Si 1 chevreuil + 1 sanglier attribués sur le même territoire alors obligation de payer le FORFAIT et la CONTRIBUTION HECTARE.

Et si réattribution grand gibier en cours de campagne, le paiement du forfait et de la contribution ha seront dus.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 16 - « LE PRIX DE LA CONTRIBUTION TERRITORIALE »
Vote validé et accepté à l'unanimité par les participants à l'assemblée générale.

RESOLUTION 17

LE PRIX DES BRACELETS

Pour la campagne 2024/2025, le Conseil d'administration propose les prix suivants :

BRACELET	PROPOSITION 2024/2025	PROPOSITION 2023/2024
SANGLIER – BAISSE de 10 €	40,00 €	50,00 €
CHEVREUIL – BAISSE de 5 €	30,00 €	35,00 €
CERF	150,00 €	150,00 €
MOUFLON		
Jeune femelle	30,00 €	30,00 €
Mâle	100,00 €	100,00 €
Indéterminé : Pour une zone de plaine du Marquenterre bien définie, à savoir les communes de FORT-MAHON, LE CROTOY, QUEND, RUE et SAINT QUENTIN EN TOURMONT	15,00 €	15,00 €
DAIM	50,00 €	50,00 €

IMPORTANT – Le Conseil d'administration propose le maintien de la disposition suivante :
Du **jeudi 01 juin au samedi 16 septembre 2023 inclus (veille de l'ouverture générale) : pour toutes les communes du département et en tout lieu :**
remplacement gratuit du bracelet – sachant que le nombre de bracelets remplacés gratuitement ne peut excéder l'attribution initiale
Conditions : sur demande du chasseur et avoir préalablement déposé les cartons de prélèvement.

Nouveau pour la campagne 2024/2025 :
Pour tous les détenteurs de plans de chasse grand gibier : remplacement gratuit ou attribution gratuite des bracelets utilisés entre le 01 avril et le 31 mai.

Le président demande aux membres de l'assemblée de s'exprimer :
Vote de la résolution 17 - « LE PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER »
Vote validé et accepté par les participants à l'assemblée générale. **1 VOIX CONTRE.**

VOTES DIVERS et QUESTIONS DE LA SALLE

L'article 11 des statuts prévoit :

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale.

Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale.

Il y est répondu durant l'assemblée générale. La question est soumise au vote de l'assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

Le président informe l'assemblée de l'absence de questions. Néanmoins il propose aux membres présents dans la salle de s'exprimer.

Quelques membres présents décident alors de s'exprimer. Les sujets sont divers : agrainage, sécurité, bracelets valables 3 ans ...

Avant de passer aux récompenses, l'assemblée peut regarder un film sur l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier

DISTINCTIONS & RECOMPENSES avec les sonneurs

Le président annonce : « C'est pour moi un réel plaisir que de remettre, chaque année, officiellement et solennellement une récompense à ceux qui ont œuvré toute leur vie pour cette passion qui nous est chère : la chasse »

C'est ainsi qu'il appelle à le rejoindre :

Médaille de BRONZE <ol style="list-style-type: none">1. Laurent HUBIN2. Guillaume MAROTINE3. Marc PRUVOT Médaille d'ARGENT <ol style="list-style-type: none">1. Christian ALLARD2. Richard ANNERCZOK3. Daniel DELANNOY4. Bruno LEGRAND5. Jean-Pierre SEIGNEUR6. Michael TASSART (absent)	Médaille d'OR <ol style="list-style-type: none">1. Miguel d'ALMEIDA2. Georges BEAUCOUSIN3. Jean GAVEL4. Bernard POINTIN5. Julien POIRE6. Jean-Louis SOUFFLET7. Marc ZEITOUN
---	--

MEDAILLE DE BRONZE

1- HUBIN Laurent – MEDAILLE DE BRONZE

Médaille demandée par Xavier LENGLET.

*Laurent HUBIN, vous êtes né le 06 novembre 1993 à SENLIS.
Vous habitez à FRETTECUISSÉ dans la Somme.*

Excellent piégeur, vous faites un carton sur le canton de Oisemont avec plus de 40 renards prélevés sur Frettecuisse chaque année depuis 3-4 ans.

Quel talent

C'est Xavier LENGLET, administrateur à la Fédération, qui a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille de bronze.

Félicitations

2- MAROTINE Guillaume – MEDAILLE DE BRONZE

Médaille demandée par Hervé LEMAIRE.

*Guillaume MAROTINE, vous est né le 17 août 1987 à CORBIE.
Vous habitez toujours à CORBIE dans la Somme.*

Vous êtes initié à la chasse par votre père, Yves, et votre grand-oncle, Michel, en chasse accompagnée dès l'âge de 15 ans.

Très tôt, vous avez pris goût à la chasse du petit gibier.

Aujourd'hui, vous êtes président, directeur et aménageur de la chasse du bois d'Aquennes à Cachy.

Mais vous êtes surtout garde particulier de la société de chasse de Vaire sous Corbie. Au quotidien, vous réalisez un travail remarquable dans la régulation des ESOD mais surtout pour la perdrix.

Pas une journée ne se passe sans qu'une nouvelle idée ne germe dans votre tête (1 haie, 1 cage d'élevage, les nids de fourmis etc...).

Pour conclure, je citerai les mots écrits par Hervé LEMAIRE, administrateur, qui a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille de BRONZE :

« Guillaume est la personne que tous les présidents rêvent d'avoir sur leur territoire. Mais désolé, il est pris ! ».

3- PRUVOT Marc – MEDAILLE DE BRONZE

Médaille demandée par Marc VANDENBERGUE.
C'est Hubert TONDELLIER qui a transmis les informations.

Marc VANDENBERGUE de DOMQUEUR a souhaité récompenser son garde depuis 2003.

Marc PRUVOT, vous êtes né le 24 juin 1958 à AGENVILLE. Vous habitez à MESNIL-DOMQUEUR dans la Somme. Vous êtes piéteur. Vous participez également à de nombreux déterrages.

C'est pour récompenser votre investissement sans faille que Marc VANDENBERGUE a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille de BRONZE.

FELICITATIONS ...

MEDAILLE D'ARGENT

1- ALLARD Christian – MEDAILLE D'ARGENT

CV transmis par Patrick GAMARD

Christian ALLARD, vous êtes né le 30 janvier 1951 à VILLERS SOUS AILLY.

Vous habitez toujours à VILLERS SOUS AILLY. Vous êtes, par ailleurs, le président de la société communale depuis 1973.

Vous avez succédé à Carlos Delmarre qui a assuré un intérim de 2 ans après la présidence d'Ernest Douillet, votre grand père et fondateur de la société de chasse de Villers-sous-Ailly en 1953.

Christian, vous êtes également piéteur.

En 1999, vous faites partie des présidents fondateurs du GIC du Haut Clocher.

En 2012, il en deviendra le trésorier, fonction que vous occupez encore actuellement.

FELICITATIONS

2- ANNERCZOK Richard – MEDAILLE D'ARGENT

Médaille demandée par Nicolas Le Roux

Richard ANNERCZOK, vous êtes né le 09 septembre 1951 à AULT.

Vous habitez à VILLERS SUR AUTHIE.

- *Vous êtes président de la société de chasse du Marais de Villers sur Authie depuis 1996 (28 ans).*
- *Vous êtes garde assermenté de la chasse du château d'Avesne à Vron depuis 1992 (32 ans).*
- *Vous êtes membre de l'association des déterreurs du « pays de Somme » depuis 1995 (29 ans).*
- *Vous possédez un équipage de déterrage « les déterreurs du Marquenterre ».*
- *Vous êtes garde chez M. Durand depuis 30 ans à Villers sur Authie.*
- *Vous êtes traqueur avec vos chiens et forêt de Crécy.*
- *Vous êtes adhérent du GIC de la côte d'Opale.*

C'est pour récompenser votre investissement sans faille que Nicolas Le Roux a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille d'ARGENT.

3- DELANNOY Daniel – MEDAILLE D'ARGENT

Médaille demandée par Nicolas Le Roux

Daniel DELANNOY, vous êtes né le 28 mars 1948 à PLANQUES. Vous habitez AU BOISLE.

Vous validez votre premier permis de chasse en 1976 et vous exercez plusieurs fonctions au sein d'une société communale de chasse.

En 1991 vous prenez en charge la conduite et la gestion d'une chasse privée et vous obtenez dans la foulée les agréments de garde particulier et de piéteur.

Dans les années 2000, sous l'impulsion et les conseils avisés de Gérard Lemattre, vous décidez de créer votre propre équipage de vénerie sous terre : l'équipage de la Vallée d'Authie.

Vous êtes un véritable passionné, investi tous les jours pour la chasse et la régulation des prédateurs.

Vous faites partie du GIC de la Côte d'Opale et c'est pour récompenser votre investissement sans faille que Nicolas Le Roux a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille d'ARGENT

4- LEGRAND Bruno – MEDAILLE D'ARGENT

Informations transmises par Philippe HARANG

Bruno LEGRAND, vous êtes né le 15 juillet 1963 à AMIENS.

Vous habitez à ROSIERES EN SANTERRE.

Fin 1999, vous adhérez à l'ADCGG (Association des chasseurs de grand gibier de la Somme).

Vous passez votre Brevet Grand Gibier dans la foulée.

François FOULON prend la présidence de l'association en 2000 et vous prenez les rênes du Brevet Grand Gibier.

A votre actif, il y a surtout 2 chiffres à retenir :

→ *605 candidats brevetés en 25 ans.*

→ *Mais également 25 ans de vie associative au sein de l'ADCGG de la Somme. C'est une belle performance.*

Vous avez compris, Bruno est un membre actif au sein de l'association, il s'occupe également du Back-Office et du secrétariat.

La Fédération a souhaité vous mettre à l'honneur et vous récompenser par la médaille d'ARGENT.

5- SEIGNEUR Jean-Pierre – MEDAILLE D'ARGENT

Informations transmises par Richard TETU (pas présent à l'AG)

C'est Ludovic Platel qui a fait passer les textes.

Jean-Pierre SEIGNEUR, vous êtes né le 15 novembre 1946 à RAMBURELLES.

Vous habitez à BEHEN.

Vous avez 62 années de chasse, 18 années de piégeage, 15 années de garde particulier, 14 années de garde pêche et voiries.

Vous êtes membre de l'Association des Gardes Piégeurs Assermentés Cynégétiques Halieutiques depuis 2009 et vice-président de cette association de 2010 à 2020.

Vous avez participé à diverses manifestations de chasse et piégeage en montant et tenant des stands dans de nombreuses communes de la Somme.

C'est pour récompenser votre investissement sans faille que Richard TETU a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille d'ARGENT.

6- TASSART Michael – MEDAILLE D'ARGENT

Demande par Emmanuel Lavoisier – non remise car absent à l'AG

~~*Michael TASSART, vous êtes né le 11 janvier 1973 à AMIENS.*~~

~~*Vous habitez à AMIENS.*~~

~~*Vous avez passé votre permis de chasser il y a très peu de temps et vous avez pu découvrir l'importance et le sérieux de cet examen.*~~

~~*Merci pour notre nouvelle collaboration en tant que directeur du Courrier Picard.*~~

~~*C'est pour vous remercier pour votre écoute que nous vous remettons cette médaille d'ARGENT.*~~

MEDAILLE D'OR

1- MIGUEL d'ALMEIDA – MEDAILLE D'OR

Demandée par Alain MESNARD.

Miguel d'ALMEIDA vous êtes né le 27 février 1958 à TOURS EN VIMEU. Vous habitez à SALOUJEL.

Vous apprenez le solfège très jeune. Vous faites de la trompette pour votre plaisir.

C'est en 2004, quand Emmanuel SARA décide de lancer une troupe de sonneurs que vous décidez d'apprendre la trompe de chasse. Vous en devenez vite accro.

En 2013 quand Emmanuel SARA quitte la région pour des raisons professionnelles, les membres présents décident de vous nommer président et directeur des Trompes du Val de Selle

C'est avec brio que vous assumerez ces fonctions, mais aussi l'apprentissage de la trompe aux jeunes et moins jeunes qui veulent pratiquer cet instrument si ingrat mais tellement passionnant.

Vous décidez, quand votre épouse est à la retraite, de déménager en Bretagne pour y passer de paisibles moments très mérités. C'est Alain MESNARD qui vous remplace, à votre demande, depuis 2023.

ET c'est également lui qui a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille d'OR.

2- BEAUCOUSIN Georges – MEDAILLE D'OR

Demandée par Alain VAN-OVERBEKE

Georges BEAUCOUSIN, vous êtes né le 13 avril 1928 à SENTELIE.

Vous avez 96 ans aujourd'hui

Vous habitez à DURY.

Vous chassez depuis que vous avez 16 ans.

Vous étiez exploitant agricole.

Vous avez été piégeur pendant de nombreuses années à la société de chasse de Dury.

Vous êtes un passionné, de ceux qui aime la terre, la nature et tout ce qui va avec.

C'est pour vous féliciter de toutes ses années passées au service de la chasse qu'Alain VAN-OVERBEKE a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille d'OR.

3- GAVEL Jean – MEDAILLE D'OR

Demandée par Nicolas Le Roux

Jean GAVEL, vous êtes né le 19 mars 1940 à VIRONCHAUX.

Vous habitez à VIRONCHAUX.

Vous êtes le président de la société de chasse de Vironchaux depuis 1984.

Vous êtes garde particulier de la chasse de Régnière Ecluse..

Vous êtes un président toujours dévoué et engagé pour la chasse et la société.

Vous êtes adhérent au GIC de la Côte d'Opale.

C'est pour récompenser votre investissement sans faille que Nicolas Le Roux a souhaité vous mettre à l'honneur avec cette médaille d'OR.

4- POINTIN Bernard – MEDAILLE D'OR

Demandée par le président et Emmanuel Lavoisier

Bernard POINTIN vous êtes né le 07 juillet 1951 à CORBIE.

Vous habitez à CORBIE.

Merci pour tes 10 années en tant que Président de l'Association départementale des lieutenants de louveterie de la Somme.

Je souligne que tu es un homme de compromis et d'échange. Tu as toujours travaillé de concert avec la fédération, pour le bien de la chasse samarienne.

Tu as occupé le poste de Louvetier dans la circonscription Amiens, Albert, Bray et Corbie depuis 2007.

Souvent sollicité pour l'intrusion de la faune sauvage en péri-urbain dans la couronne amiénoise.

Merci pour tout.

C'est pour ton investissement et notre amitié que j'ai le grand plaisir de te remettre cette médaille d'OR.

5- Julien POIRE – MEDAILLE D'OR

Demandée par lui-même – Message passé par Maxime Fourdinier

Julien POIRE, vous êtes né le 05 octobre 1942 à HARBONNIERES.

Vous habitez à ROSIERES EN SANTERRE.

Vous commencez à chasser à l'âge de 17 ans avec votre père.

Vous faites partie d'une grande lignée de chasseurs.

Vous êtes à la tête de l'amicale de chasse d'Herleville depuis 55 années.

Vous fêtez donc vos noces de merisier. Et vous avez décidé d'arrêter cette année « compte-tenu de votre âge ».

Vous aimez dire que vous n'admettez pas que l'on considère les chasseurs comme des irresponsables. Et vous avez bien raison.

C'est pour vous féliciter pour votre investissement que je vous remets aujourd'hui la médaille d'OR.

6- SOUFFLET Jean-Louis – MEDAILLE D'OR

Demandée par la FDC80

Jean-Louis, tu es né le 17 janvier 1953 à ALBERT.

Tu habites à SEMPIGNY.

Tu as exercé de nombreuses responsabilités cynégétiques depuis 1973.
 Tu as créé le service thématique 3615 CANARD1 en 1984 dévolu aux Chasseurs de Gibier
 Tu as créé le service Audiotel des chasseurs de gibier d'eau en 1994
 Tu as créé le premier service Web de chasseurs et le premier site marchand cynégétique.
 Tu as créé le premier centre d'appels « allô chasse ».
 Tes connaissances cynégétiques sont nombreuses et riches.
 Je citerai seulement le fait que tu es lauréat en 1987 au titre de l'ACGETV des Honneurs Laurent Perrier.
 C'est pour te féliciter pour ton investissement que je te remets aujourd'hui la médaille d'OR.

7- ZEITOUN Marc – MEDAILLE D'OR

Demandée par la FDC80

Marc, tu es né le 28 juillet 1956 à TUNIS.
 Tu habites à BLANGY-TRONVILLE.
 Depuis plusieurs années, nous travaillons ensemble.
 En effet, combien d'assemblées générales, de foires et autres avons-nous organisé à Mégacité ?
 Mais aussi, je te sais chasseur et amoureux de la nature.
 C'est pour te remercier pour ton investissement, ta sagesse que nous avons tenu à te remettre cette médaille d'OR.

TIRAGE AU SORT DE LA TOMBOLA – Avec les sonneurs

	LOTS sur le thème du gibier d'eau	NOMS	N° SOUCHE
1	Sac de transport pour appelants	MATHURELLE PATRICK	07
2	Lot de plateaux pour appelants	GODBERT DANIEL	02
3	Lot de blettes	DENIS VINCENT	20
4	Lot de 10 DVD	CARPENTIER ROBERT	45
5	Jumelles	LEMAIRE PATRICK	23
6	Une nuit à la hutte « Fuentes » (offerte par la FDC80)	NOBLECOURT JEAN-MICHEL	88
7	Une nuit à la hutte pédagogique de l'ACDPM Baie de Somme (offerte par l'ACDPM)	GOSSET FRANCIS	41
8	Un fusil semi-automatique d'une valeur de 1600 €	MERLIER HELENE	07

Le président en profite pour remercier le sponsor : TERRES et EAUX.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

« Mesdames, Messieurs,
 Je vous remercie de toute l'attention portée à nos travaux et je déclare close l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs de la Somme édition 2024.
 Je tiens à remercier LA PROVIDENCE, pour son accueil.
 Mes amis administrateurs.
 Et également l'ensemble du personnel fédéral qui œuvre au quotidien pour notre belle fédération.
 Nous pourrons continuer nos échanges autour du déjeuner.
 Nous vous donnons rendez-vous dans la salle de restauration.
 N'oubliez pas votre ticket remis lors du pointage. Il vous sera demandé pour vous restaurer. »


 Maxime GOMBART,
 Secrétaire.


 Yves BUTEL,
 Président.